



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE  
PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2017-017

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2017

# Sommaire

## **Assistance publique – Hôpitaux de Paris**

75-2017-01-11-002 - Arrêté fixant la composition du jury du concours sur titres pour l'accès au grade de conducteur ambulancier de 2ème catégorie (2 pages) Page 4

## **Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux universitaires Paris**

### **Seine-Saint-Denis**

75-2017-01-10-010 - Arrêté 2017-001 - composition des commissions des usagers du GH Paris Seine Saint-Denis de l'AP-HP (3 pages) Page 7

75-2016-12-27-057 - Arrêté 2016-044 relatif à la répartition des sièges et à la composition du CHSCTL Avicenne (2 pages) Page 11

75-2016-12-27-058 - Arrêté 2016-046 relatif à la répartition des sièges et à la composition du CHSCTL RMB (2 pages) Page 14

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi - Unité territoriale de Paris**

75-2017-01-03-018 - Récépissé de déclaration SAP - AD SENIORS OUEST PROVENCE (2 pages) Page 17

75-2017-01-03-017 - Récépissé de déclaration SAP - AD SENIORS PERIGUEUX (2 pages) Page 20

75-2017-01-03-016 - Récépissé de déclaration SAP - ARMAND Julia (1 page) Page 23

75-2017-01-03-019 - Récépissé de déclaration SAP - BALLO Chata (1 page) Page 25

75-2017-01-03-023 - Récépissé de déclaration SAP - JARRON Marie (1 page) Page 27

75-2017-01-03-021 - Récépissé de déclaration SAP - OUIN Camille (1 page) Page 29

75-2017-01-03-020 - Récépissé de déclaration SAP - SAIDI Amal (1 page) Page 31

75-2017-01-03-022 - Récépissé de déclaration SAP - XIANG Ange (1 page) Page 33

## **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - Unité territoriale de Paris**

75-2017-01-12-004 - Arrêté approuvant l'augmentation de capital de la SA d'HLM "L'HABITATION CONFORTABLE" (2 pages) Page 35

75-2017-01-12-003 - Arrêté approuvant l'augmentation de capital de la SA d'HLM "SOFILOGIS" (2 pages) Page 38

75-2017-01-12-002 - Arrêté approuvant l'augmentation de capital de la SA d'HLM I3F (2 pages) Page 41

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France**

75-2017-01-10-009 - arrêté portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale "GCSMS-Ressource Troubles Psychiques" (3 pages) Page 44

## **Préfecture de Police**

75-2017-01-12-001 - Arrêté n°2017-00036 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours - annule et remplace l'arrêté n°2016-01412 du 27 décembre 2016. (1 page) Page 48

75-2017-01-05-008 - Arrêté n°DDPP 2017-001 portant habilitation sanitaire au docteur vétérinaire Jérémy BEGUIN. (2 pages)	Page 50
75-2017-01-05-007 - Arrêté n°DDPP 2017-002 portant habilitation sanitaire au docteur vétérinaire Agata ZAGNIENSKA. (2 pages)	Page 53
75-2017-01-05-006 - Arrêté n°DDPP 2017-003 portant habilitation sanitaire au docteur vétérinaire Laetitia DUQUE. (2 pages)	Page 56
75-2017-01-05-005 - Arrêté n°DDPP 2017-004 portant habilitation sanitaire au docteur vétérinaire Corina-Claudia DRAGU épouse DUSSAUD. (2 pages)	Page 59
75-2016-11-09-018 - Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la Commission Départementale de Vidéoprotection. (14 pages)	Page 62
75-2016-12-07-026 - Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la Commission Départementale de Vidéoprotection. (10 pages)	Page 77

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-01-11-002

Arrêté fixant la composition du jury du concours sur titres  
pour l'accès au grade de conducteur ambulancier de 2ème  
catégorie

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DE L'AP-HP****CENTRE DE LA FORMATION ET  
DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES****Service Concours**

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté directeur n° 2015295-0006 en date du 22 Octobre 2015 portant ouverture, à compter du 01 Février 2017, d'un concours externe sur titres pour l'accès au grade de **Conducteur Ambulancier de 2<sup>ème</sup> catégorie** est ouvert à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2014080-0013 du 21 mars 2014, portant délégation de signature du directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences (CFDC) de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

La Secrétaire générale entendue ;

– ARRETE –

**ARTICLE 1** : Le jury du concours sur titres pour l'accès au grade de Conducteur Ambulancier de 2<sup>ème</sup> catégorie ouvert à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris à compter du 01 février 2017 est constitué comme suit :

Président :

Agissant en qualité de représentante du Directeur Général de l'AP-HP

Mme	ZANTMAN Gaelle	Directeur d'Hôpital	SMS
-----	----------------	---------------------	-----

Membres :

M.	DUPUIS Stéphane	CSSI	SMUR 94
M.	LEPERON Jean-Yves	T.S.H	Hôpital NECKER
M.	LEMESLE Yves	T.S.H	Hôpital PITIE - SALPETRIERE

.../...

**ARTICLE 2** : Madame Laurence ALGER du Service Concours à la Direction des Ressources Humaines de l'AP-HP est chargée du secrétariat de ce concours.

**ARTICLE 3** : La secrétaire Générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et le Directeur des Ressources Humaines assureront, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 janvier 2017  
Pour le Directeur Général,  
Pour le Directeur des Ressources  
Humaines empêché,

Le Directeur-Adjoint

Claude ODIER



Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux  
universitaires Paris Seine-Saint-Denis

75-2017-01-10-010

Arrêté 2017-001 - composition des commissions des  
usagers du GH Paris Seine Saint-Denis de l'AP-HP

**ARRÊTÉ n° 2017-001**

**Relatif à la composition des commissions des usagers du GH Paris-Seine-Saint-Denis de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

LE DIRECTEUR DU GROUPE HOSPITALIER PARIS-SEINE-SAINT-DENIS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS (AP-HP)

VU le code de la santé publique ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU le décret n°2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers ;

VU le règlement intérieur de l'AP-HP ;

VU le règlement intérieur des commissions des usagers du Groupe Hospitalier ;

VU l'arrêté n°2015-015 du 7 octobre 2015 du Directeur de Groupe hospitalier portant délégation de signature ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Les membres de la commission des usagers de l'hôpital Avicenne sont :

Membres titulaires (voix délibératives)

- M. Frédéric ESPENEL, directeur de l'hôpital Avicenne, ou, en son absence, le cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital Avicenne,
- M. le Dr KAROUBI, médiateur médical titulaire
- Mme Christine NABOR-MOSSOT, médiatrice non médicale titulaire,
- Mr NIZRI, représentant des usagers titulaire (Association Ligue contre le cancer)
- Mme Nadine BOYADJIAN, représentante des usagers titulaire (Association France Alzheimer)

Membres suppléants (voix délibératives)

- M. le Pr Joseph BENICHOU, médiateur médical suppléant,
- Mme Brigitte SEGUIN, médiatrice non médicale suppléante,
- Mme Annie JACQ, représentante des usagers suppléante (Association Basiliade Béranger)



## **ARTICLE 2 :**

Les membres de la commission des usagers de l'hôpital Jean-Verdier sont :

Membres titulaires (voix délibératives)

- Mme Laure WALLON, directrice de l'hôpital Jean-Verdier, ou, en son absence, le cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital Jean-Verdier,
- M. le Pr Joël GAUDELUS, médiateur médical titulaire,
- Mme Valérie NAHON, cadre supérieure de santé, médiatrice non médicale titulaire,
- Mme Odette BEYMA, représentante des usagers titulaire (Association VMEH)
- M. Armand TOTOUM, représentant des usagers titulaire (Association AIDES)

Membres suppléants (voix délibératives)

- Mme Florence MOUGINE, cadre de santé, médiateur non médical suppléant
- Mme Thérèse BERNOUD, représentante des usagers suppléante (Association VMEH)
- M. Louis MILLIMOUNO, représentant des usagers suppléant (Association AIDES)

## **ARTICLE 3 :**

Les membres de la commission des usagers de l'hôpital René-Muret sont :

Membres titulaires (voix délibératives) :

- Mme CASTAGNO, directrice de l'hôpital René-Muret, ou, en son absence, le cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital René-Muret,
- Mme le Docteur Véronique FRANCOIS, médiatrice médicale titulaire
- Mme Nadia MARHOUM, médiatrice non médicale titulaire
- Mme Catherine OLLIVET, représentante des usagers titulaire (Association France Alzheimer)
- Mr Raymond PASTEUR, représentant des usagers titulaire (Association GRAF)

Membres suppléants (voix consultatives)

- Mr le Dr Jean-Jacques MONSUEZ, médiateur médical suppléant
- Mme Sylvie PETIT, médiatrice non médicale suppléante
- Mme Claude DELAGE, représentante des usagers suppléante (Association Les Petits Frères des Pauvres)
- Mr Gilles MORIN, représentant des usagers suppléant (Association Les Petits Frères des Pauvres).

## **ARTICLE 4 :**

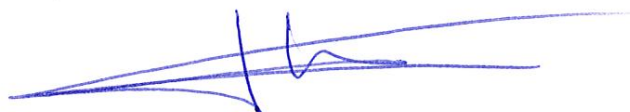
L'arrêté n°2015-021 modifié du 4 novembre 2015 est abrogé.

## **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris. Il peut faire l'objet d'un recours...

Fait à BOBIGNY, le 10 janvier 2017

M. Didier FRANDJI,  
Directeur du Groupe hospitalier  
Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping horizontal strokes and a vertical stroke, positioned below the printed name of M. Didier Frandji.

Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux  
universitaires Paris Seine-Saint-Denis

75-2016-12-27-057

Arrêté 2016-044 relatif à la répartition des sièges et à la  
composition du CHSCTL Avicenne

**ARRÊTÉ n° 2016-044**

**Relatif à la répartition des sièges et à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail local de l'hôpital Avicenne (GH Paris-Seine-Saint-Denis de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris)**

LE DIRECTEUR DU GROUPE HOSPITALIER SEINE-SAINT-DENIS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS

- VU le code du travail et notamment ses articles R4615-1 à R4615-21 spécifiques aux établissements publics de santé ;
- VU le règlement intérieur type de l'AP-HP et notamment son annexe 7 relative au CHSCT ;
- VU le procès-verbal relatif aux résultats des élections professionnelles organisées le 4 décembre 2014 pour le renouvellement des représentants du personnel au comité technique d'établissement local ;
- VU le courrier de Mme SOULAY Carole, secrétaire de la section Sud Santé d'Avicenne, en date du 15 décembre 2016 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

La répartition des sièges au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail local de l'hôpital Avicenne est fixée comme suit :

- 9 sièges pour les représentants des personnels non médecins, non pharmaciens et non odontologistes désignés par les organisations syndicales
- 1 siège pour les représentants titulaires des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes désignés en son sein par la commission médicale d'établissement

**ARTICLE 2 :**

La répartition des sièges au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail local de (nom du site) est fixée comme suit :

9 sièges à pourvoir :

Répartition des sièges par organisation syndicale :

CFDT	1 siège
FO	1 siège
SUD-SANTE	3 sièges
USAP CGT	4 sièges

**ARTICLE 3 :**

Les représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail local désignés par les organisations syndicales sont les suivants :

Représentants titulaires CFDT

- Mme MORAT

Représentants titulaires FO

- M. MEHDAOUI

Représentants titulaires SUD Santé

- M. CICERON
- M. ELYOVICS
- M. ROUSSEAU

Représentants titulaires USAP-CGT

- M. BOTRAND
- Mme ARRAS
- Mme LABECA
- Mme MORIN

Représentants suppléants CFDT

- M. LE GORJU

Représentants suppléants FO

- Mme DOLOIR

Représentants suppléants SUD Santé

- M. DEKKAR
- Mme SOULAY
- Mme BOUROVALI-ZADE

Représentants suppléants USAP-CGT

- M. CHOLLET
- Mme BENDAHAN
- M. GUILLEMOT
- M. RICOU

**ARTICLE 4 :**

Le représentant titulaire des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail local de l'hôpital Avicenne, désigné en son sein par la commission médicale d'établissement locale est M. CAUX Frédéric.

**ARTICLE 5 :**

L'arrêté n° 2016-007 du 23 février 2016 est abrogé.

**ARTICLE 6 :**

Le Directeur de l'hôpital Avicenne, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BOBIGNY, le 27 décembre 2016

Didier FRANDJI  
Directeur du Groupe Hospitalier  
Paris Seine-Saint-Denis

Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux  
universitaires Paris Seine-Saint-Denis

75-2016-12-27-058

Arrêté 2016-046 relatif à la répartition des sièges et à la  
composition du CHSCTL RMB

ARRÊTÉ n° 2016-046

**Relatif à la répartition des sièges et à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail local (GH Paris-Seine-Saint-Denis de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris)**

LE DIRECTEUR DU GROUPE HOSPITALIER SEINE-SAINT-DENIS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS

- VU le code du travail et notamment ses articles R4615-1 à R4615-21 spécifiques aux établissements publics de santé ;
- VU le règlement intérieur type de l'AP-HP et notamment son annexe 7 relative au CHSCT ;
- VU le procès-verbal relatif aux résultats des élections professionnelles organisées le 4 décembre 2014 pour le renouvellement des représentants du personnel au comité technique d'établissement local ;
- VU le courrier de Mme BOUGHAZI Khira, secrétaire de la section Sud Santé de René-Muret, en date du 20 décembre 2016 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

La répartition des sièges au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail local de l'hôpital René Muret est fixée comme suit :

- 6 sièges pour les représentants des personnels non médecins, non pharmaciens et non odontologistes désignés par les organisations syndicales
- 1 siège pour les représentants titulaires des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes désignés en son sein par la commission médicale d'établissement

**ARTICLE 2 :**

La répartition des sièges au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail local de (nom du site) est fixée comme suit :

6 sièges à pourvoir :

Répartition des sièges par organisation syndicale :

SUD-SANTE	4 sièges
USAP CGT	2 sièges

1/2

### **ARTICLE 3 :**

Les représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail local désignés par les organisations syndicales sont les suivants :

#### Représentants titulaires SUD Santé

- Mme BOUGHAZI Khira
- Mme GILLES Sophie
- Mme PISTONE Valérie
- Mme POULBASSIA Marie-Odile

#### Représentants suppléants SUD Santé

- Mme GARCIA Renée
- M. HADRI Abdellatif
- M. LE BLANC Jacques
- Mme TAVARES Rocha Alcanjero

#### Représentants titulaires USAP-CGT

- Mme LEPAN Marie-Claude
- Mme MILOT Sabah

#### Représentants suppléants USAP-CGT

- M. CHALVET Pascal
- M. HEMMEN Gérard

### **ARTICLE 4 :**

Le représentant titulaire des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail local de l'hôpital René-Muret, désigné en son sein par la commission médicale d'établissement locale est M. SEBBANE Georges.

### **ARTICLE 5 :**

La Directrice de l'hôpital René-Muret est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BOBIGNY, le 27 décembre 2016



M. Didier FRANDJI,  
Directeur du Groupe hospitalier  
Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis



Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2017-01-03-018

Récépissé de déclaration SAP - AD SENIORS OUEST  
PROVENCE



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 813650942  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 16 décembre 2016 par Monsieur BURIMI, en qualité de responsable, pour l'organisme AD SENIORS OUEST PROVENCE dont le siège social est situé 22, bd Edgar Quinet 75014 PARIS et enregistré sous le N° SAP 813650942 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Soutien scolaire et/ou cours à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

**Activités relevant de la déclaration et soumises à autorisation du conseil départemental – mode prestataire**

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) - (13)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) - (13)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques - (13)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) - (13)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 3 janvier 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,



Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2017-01-03-017

Récépissé de déclaration SAP - AD SENIORS  
PERIGUEUX



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 813619400  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 19 décembre 2016 par Monsieur FERRIER Maxime, en qualité de gérant, pour l'organisme AD SENIORS PERIGUEUX dont le siège social est situé 22, bd Edgar Quinet 75014 PARIS et enregistré sous le N° SAP 813619400 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

**Activités relevant de la déclaration et soumises à autorisation du conseil départemental – mode prestataire**

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) - (24)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) - (24)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques - (24)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) - (24)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 3 janvier 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,



Florence de MONTREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2017-01-03-016

Récépissé de déclaration SAP - ARMAND Julia



PREFET DE PARIS

Email : idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 824105993  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 10 décembre 2016 par Mademoiselle ARMAND Julia, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme ARMAND Julia dont le siège social est situé 17, rue Albert Bayet 75013 PARIS et enregistré sous le N° SAP 824105993 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire**

- Garde d'enfants de + 3 ans (à l'exception des enfants handicapés)
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 3 janvier 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,

Florence de MONREDON



Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2017-01-03-019

Récépissé de déclaration SAP - BALLO Chata



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 824236913  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 14 décembre 2016 par Madame BALLO Chata, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme BALLO Chata dont le siège social est situé 2, rue Frédéric Schneider 75018 PARIS et enregistré sous le N° SAP 824236913 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire**

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 3 janvier 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2017-01-03-023

Récépissé de déclaration SAP - JARRON Marie



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 824096127  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 6 décembre 2016 par Mademoiselle JARRON Marie, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme JARRON Marie dont le siège social est situé 11, rue Merlin 75011 PARIS et enregistré sous le N° SAP 824096127 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire**

- Garde d'enfants de + 3 ans (à l'exception des enfants handicapés)
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 3 janvier 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2017-01-03-021

Récépissé de déclaration SAP - OUIN Camille



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 824141915  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 9 décembre 2016 par Mademoiselle OUIIN Camille, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme OUIIN Camille dont le siège social est situé 17, rue Alphonse Penaud 75020 PARIS et enregistré sous le N° SAP 824141915 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire**

- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 3 janvier 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,

  
Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2017-01-03-020

Récépissé de déclaration SAP - SAIDI Amal

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 824019921  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 14 décembre 2016 par Madame SAIDI Amal, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme SAIDI Amal dont le siège social est situé 14, boulevard Kellermann 75013 PARIS et enregistré sous le N° SAP 824019921 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Soins d'esthétique à domicile des personnes dépendantes
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile
- Livraison de courses à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 3 janvier 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,



Florence de MONREDON



Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi - Unité  
territoriale de Paris

75-2017-01-03-022

Récépissé de déclaration SAP - XIANG Ange



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 824033401  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de Paris

**CONSTATE**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 9 décembre 2016 par Mademoiselle XIANG Ange, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme XIANG Ange dont le siège social est situé 49, rue Héricart 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP 824033401 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire**

- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 3 janvier 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, le Contrôleur du Travail,

Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement - Unité territoriale de Paris

75-2017-01-12-004

Arrêté approuvant l'augmentation de capital de la SA  
d'HLM "L'HABITATION CONFORTABLE"



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Approbation d'augmentation de capital de la société  
anonyme d'habitations à loyer modéré « L'HABITATION CONFORTABLE »

**Arrêté n°2017**

Vu le code de commerce, notamment son article L.225-127 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R.422-1, et son annexe 18 (composition et modification du capital social) ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant renouvellement de l'agrément de la société anonyme d'HLM « L'HABITATION CONFORTABLE » ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Habitation Confortable du 16 juin 2016 approuvant le traité d'apport en nature de la branche d'activité « foyers » de Paris Habitat composée de 60 foyers-logements et résidences universitaires achevés et livrés au 31 décembre 2014, sous les conditions suspensives prévues dans le traité ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale mixte de la société anonyme d'HLM « L'HABITATION CONFORTABLE », réunie le 8 décembre 2016 et agissant conformément aux dispositions de l'article L.225-129 et L.225-129-2 alinéa 1 du code de commerce, approuvant l'attribution à Paris Habitat de 1 594 004 actions nouvelles à créer par l'Habitation Confortable à titre d'augmentation de son capital ;

Vu les statuts modifiés à l'article 6 « composition et modification du capital social », et à l'article 18 « participation aux assemblées et répartition des voix » de la société « L'HABITATION CONFORTABLE » du 8 décembre 2016 ;

5, rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15

Considérant que l'instruction des pièces versées au dossier n'appelle aucune observation ;

Sur proposition de Madame la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

## **ARRÊTE :**

**Article 1er :** Est approuvée, au titre de la législation sur les habitations à loyer modéré, l'augmentation de capital de 25 504 064 euros. Il en résulte que le capital social de la SA d'HLM « L'HABITATION CONFORTABLE » est porté de 160 000 euros à 25 664 064 euros par l'émission de 1 594 004 actions nouvelles de 16 euros chacune, entièrement libérées.

**Article 2 :** Madame la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 2 JAN. 2017

Directeur régional et interdépartemental  
adjoint de l'hébergement et du logement de la région  
Île-de-France,  
directeur de l'unité départementale de Paris

  
**Philippe MAZENC**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement - Unité territoriale de Paris

75-2017-01-12-003

Arrêté approuvant l'augmentation de capital de la SA  
d'HLM "SOFILOGIS"



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté approuvant l'augmentation de capital  
de la société anonyme d'HLM « Sofilogis »

**Arrêté n°2017**

Vu le code du commerce, notamment son article L.225-127 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R.422-1, et son annexe 18 (composition et modification du capital social) ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2006 portant renouvellement de l'agrément de la société anonyme d'habitations à loyer modéré « Sofilogis » ;

Vu le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2016 de la société d'HLM "Sofilogis" autorisant l'augmentation du capital social de 2 119 964 euros, sous la condition suspensive de l'adoption de la deuxième résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription ;

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 19 octobre 2016 de la société d'HLM "Sofilogis", constatant, à l'unanimité, la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2016, à la date du certificat du dépositaire des fonds, soit le 28 juillet 2016 ;

Vu le certificat de dépôt des fonds d'augmentation de capital délivré le 28 juillet 2016 par la Caisse d'Épargne Île-de-France;

Vu les statuts modifiés à l'article 6 « composition et modification du capital social » et à l'article 21 « participation aux assemblées et répartition des voix »;

Considérant que le capital social de la société d'HLM "Sofilogis" est composé de 392 212 actions nominatives de 77 euros chacune, soit 30 200 324 euros;

Considérant que le code de la construction et de l'habitation soumet toute augmentation du capital à l'accord du préfet de département;

Considérant que l'instruction des pièces versées au dossier n'appelle aucune observation;

Sur proposition de Madame la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** Est approuvée, au titre de la législation sur les habitations à loyer modéré, l'augmentation du capital de 2 119 964 euros. Le capital social de la société anonyme d'HLM « Sofilogis » est, en conséquence, porté de 30 200 324 euros à 32 320 288 euros, par l'émission de 27 532 actions nouvelles de 77 euros chacune, entièrement libérées.

**Article 2 :** Madame la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 12 JAN. 2017

Directeur régional et interdépartemental  
adjoint de l'hébergement et du logement de la région  
Île-de-France,  
directeur de l'unité départementale de Paris

  
**Philippe MAZENC**



Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement - Unité territoriale de Paris

75-2017-01-12-002

Arrêté approuvant l'augmentation de capital de la SA  
d'HLM I3F

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté approuvant l'augmentation de capital de la société  
anonyme d'habitations à loyer modéré « Immobilière 3F »

**Arrêté n°2017**

Vu le code du commerce, notamment son article L.225-127 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R.422-1, et son annexe 18 (composition et modification du capital social) ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mai 1928 portant agrément, au titre de la législation sur les habitations à loyer modéré, de la société anonyme d'habitation à loyer modéré « Le foyer du fonctionnaire et de la famille » pour l'exercice de son activité sur le territoire de la région d'Île-de-France ;

Vu l'accord du 25 novembre 1976 donné par le ministère de l'équipement à la société anonyme d'HLM « Le foyer du fonctionnaire et de la famille » d'étendre son activité à l'ensemble du territoire national ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 août 1989 autorisant le changement de dénomination de la société anonyme d'HLM « Le foyer du fonctionnaire et de la famille » pour devenir « Immobilière 3F » ;

Vu l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 30 juin 2016 de la société anonyme d'HLM « Immobilière 3F » statuant sur une augmentation de capital ;

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration du jeudi 13 octobre 2016 de la société anonyme d'HLM « IMMOBILIÈRE 3F » statuant sur une augmentation de capital ;

Vu les statuts modifiés à l'article 7 « composition et modification du capital social », point 7.2 « Capital social », et à l'article 23 « participation aux assemblées et répartition des voix » de la société « Immobilière 3F » du 12 décembre 2016 ;

Vu le certificat de dépôt de fonds établi lors de l'augmentation de capital le 25 novembre 2016 par la Caisse d'Épargne Île-de-France à hauteur de 21 299 988 € ;

Vu la liste des actionnaires I3F au 02 décembre 2016 ;

Considérant que l'instruction des pièces versées au dossier n'appelle aucune observation ;

Sur proposition de Madame la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** Est approuvée, au titre de la législation sur les habitations à loyer modéré, l'augmentation de capital de la société anonyme d'HLM « Immobilière 3F » par un apport en numéraire d'un montant de 21 299 988 euros. Le capital social de la société anonyme d'HLM « Immobilière 3F » est, en conséquence, porté de 193 579 311,20 € à 214 879 299,20 €, par l'émission au pair de 1 401 315 actions nouvelles de 15,20 euros chacune, entièrement libérées.

**Article 2 :** Madame la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 12 JAN. 2017  
Directeur régional et interdépartemental  
adjoint de l'hébergement et du logement de la région  
Île-de-France,  
directeur de l'unité départementale de Paris

  
**Philippe MAZENC**

5, rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15

Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2017-01-10-009

arrêté portant approbation de la convention constitutive du  
groupement de coopération sociale et médico-sociale  
"GCSMS-Ressource Troubles Psychiques"

PRÉFET DE PARIS

Direction départementale de la cohésion sociale  
Pôle Politique de la Ville, Intégration et Prévention  
Mission Politique de la Ville et Intégration

**Arrêté n°  
portant approbation de la convention constitutive du  
groupement de coopération sociale et médico-sociale  
«GCSMS-Ressource Troubles Psychiques»**

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite

- VU le code de l'action sociale et des familles (CASF), et notamment les articles L.311-1, L.312-1, L.312-7, et R.312-194-1 à R.312-194-25 relatifs aux groupements;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n°2006-413 du 6 avril 2006 relatif aux groupements assurant la coordination des interventions en matière d'action sociale et médico-sociale, pris pour l'application de l'article L. 312-7 du CASF ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO en qualité de préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU l'arrêté préfectoral N°201627-0006/201627-0007 du 27 janvier 2016 portant organisation de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris ;
- VU l'arrêté préfectoral N°20160422-0095-0060 du 20 avril 2016 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de M. Éric LAJARGE, administrateur territorial hors classe, dans l'emploi de directeur départemental interministériel de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris;
- VU l'arrêté préfectoral n°75-2016-04-26-002 du 26 avril 2016 portant délégation de signature à M. Éric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris en matière administrative;
- VU l'arrêté préfectoral n°75-2016-05-02-006 du 2 mai 2016 portant organisation de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

**CONSIDERANT** la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale «GCSMS-Ressource Troubles Psychiques» en date du 2 novembre 2016 ;

**CONSIDERANT** les délibérations des conseils d'administration ou assemblées générales des personnes morales du groupement de coopération sociale et médico-sociale de droit privé dénommé «GCSMS-Ressource Troubles Psychiques»;

**CONSIDERANT** l'avis donné par la l'Agence régionale de santé Ile-de-France (ARS) le 6 janvier 2017 ;

# ARRÊTE

## Article 1 : Identité du GCSMS

La convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale de droit privé dénommé «GCSMS-Ressource Troubles Psychiques», dont le siège social est situé 102, avenue du général Leclerc dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, est approuvée.

Dans tous les actes et documents émanant du groupement et destinés aux tiers, devra figurer la dénomination «GCSMS-Ressource Troubles Psychiques».

## Article 2 : Composition du GCSMS

Les membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale de droit privé dénommé «GCSMS-Ressource Troubles Psychiques» sont :

1. **l'association ALVE**, ci-après dénommé **ALVE**, représentée par M. Patrice SIMON, son Président, et dont le siège social est situé 8, rue du Bas Coudray, 91100 Corbeil-Essonnes ;
2. **l'Association Prévention soins et insertion**, ci-après dénommée **APSI**, représentée par M. Joël MOREL-LEFEVRE, son Président, et dont le siège social est situé 1, rue de l'Yser, 94370 Sucy-en-Brie ;
3. **l'Association Espérance Hauts de Seine**, ci-après dénommée **EHS**, représentée par M. Michel GIRARD, son Président, et dont le siège social est situé 1, rue de l'Egalité, 92220 Bagneux;
4. **l'association IRIS MESSIDOR**, ci-après dénommée **IRIS MESSIDOR**, représentée par M. François COLMART, son Président, et dont le siège social est situé ZI Les Vignes - 24, rue Henri Gautier, 93000 Bobigny ;
5. **l'association ŒUVRE FALRET**, ci-après dénommée **ŒUVRE FALRET**, représentée par M. Philippe FABRE-FALRET, son Président, et dont le siège social est situé 49, rue Rouelle, 75015 Paris ;
6. **l'association REGAIN PARIS**, ci-après dénommée **REGAIN PARIS**, représentée par M. Jean DE LASA, son Président, et dont le siège social est situé 57, rue Bobillot, 75013 Paris.

## Article 3 : Objet du GCSMS

Le «GCSMS-Ressource Troubles Psychiques» a pour objet :

- favoriser l'accès à l'accompagnement social et médico-social dédié aux personnes en difficultés psychiques ;
- répondre aux besoins d'information, d'orientation et de conseil des personnes en difficultés psychiques, des proches et de professionnels en terme d'information, d'orientation et de conseil ;
- participer à l'émergence d'un réseau regroupant le sanitaire, le médico-social et le social, et ainsi favoriser la fluidification des parcours de vie des personnes en situation de handicap psychique.

Il a vocation à posséder l'autorisation de gestion du « Centre d'Ecoute et d'Accueil sur les troubles PSYchiques » (CEAPSY).

Conformément au principe de spécialité opposable aux personnes morales tant de droit privé que de droit public, toute compétence que les membres n'auraient pas expressément confiée au groupement relève exclusivement de la responsabilité respective de chacun des membres.

## Article 4 : Durée

Direction départementale de la cohésion sociale – DDCS : 5, rue Leblanc 75911 PARIS Cedex 15  
Téléphone : 01-82-52-40-00 Fax : 01-82-52-44-08

Le groupement est constitué pour une durée de quinze ans à compter du jour suivant la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Article 5 : Modalités de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de cette décision, la présente approbation est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Article 6 : Exécution

Le directeur de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)

Fait à Paris, le

10 JAN. 2017

**Pour le préfet de la région Ile-de-France,  
préfet de Paris et par délégation,**

**le directeur départemental  
de la cohésion sociale de Paris**



**Eric LAJARGE**

Préfecture de Police

75-2017-01-12-001

Arrêté n°2017-00036 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours - annule et remplace l'arrêté n°2016-01412 du 27 décembre 2016.





**PREFECTURE DE POLICE**  
SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SECURITE  
DEPARTEMENT DEFENSE-SECURITE

ARRETE N° 2017-00036

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

**ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N°2016-01412 DU 27 DECEMBRE 2016**

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu l'annexe n°160053 du 28 octobre 2016 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAEFPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 03 novembre 2016 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours.

ARRETE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Protection Civile de Paris de Paris, à Paris 15<sup>ème</sup>, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Monsieur ANDRE Frédéric (Essonne) ;  
Monsieur ARMANGE Loic (Loiret) ;  
Monsieur BASMAJI Remi (Jura) ;  
Monsieur BASTIEN David (Somme) ;  
Monsieur BEAUDONNET Florian (Paris) ;  
Madame BENOIST Alice (Essonne) ;  
Monsieur BLAVIEZ Jérémy (Loiret) ;  
Monsieur DUVERNOY Quentin (Hauts-de-Seine) ;  
Monsieur KHELADI Karim (Seine-Saint-Denis) ;  
Monsieur LAMOTTE Axel (Seine-Saint-Denis) ;  
Monsieur LOUET Cyril (Paris) ;  
Monsieur PHELIPPEAU Lilian (Landes) ;  
Madame RICH Célia (Paris) ;  
Monsieur TOUZEAU Benjamin (Val-d'Oise).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 12 JAN. 2017

Pour le préfet de police,  
Pour le préfet, secrétaire général  
de la zone de défense et de sécurité,  
L'Attaché Principal d'Administration de l'État  
Chef du Bureau Sécurité Civile

  
Fabrice DUMAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mël : [cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

Préfecture de Police

75-2017-01-05-008

Arrêté n°DDPP 2017-001 portant habilitation sanitaire au  
docteur vétérinaire Jérémy BEGUIN.



**PREFET DE POLICE**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE PARIS**

*Service « Protection et Santé Animales,  
Environnement »*

**ARRÊTÉ N° DDPP – 2017 - 001** du **05 JAN. 2017**  
**PORTANT HABILITATION SANITAIRE**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R. 203-3 à R. 203-16,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1390 du 20 décembre 2016 accordant délégation de signature au Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

Vu la demande de M. Jérémy BEGUIN, né le 27 novembre 1986 à Champigny-sur-Marne (94), inscrit à l'ordre des vétérinaires sous le numéro 25091 et dont le domicile professionnel administratif est situé 17, boulevard des Filles du Calvaire à Paris 3<sup>ème</sup>,

Sur proposition du Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> :

L'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime susvisé est octroyée au **Docteur Vétérinaire Jérémy BEGUIN** pour une durée de cinq ans, pour les activités relevant de ladite habilitation. Elle est tacitement reconduite par période de cinq ans si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue, prévues à l'article R. 203-3 du code rural et de la pêche maritime.

Article 2 :

Le **Docteur Vétérinaire Jérémy BEGUIN** s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'Etat et des opérations de police sanitaire.

.../...

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de cette habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R203-15, R228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 :

Le Directeur départemental de la protection des populations de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

pour le Préfet de Police et par délégation,  
le Directeur départemental de la protection  
des populations de Paris



8, rue Froissart – 75153 PARIS Cédex 3

Tél. : 01.40.27.16.00. – Fax : 01.42.71.09.14. – Courriel : [ddpp@paris.gouv.fr](mailto:ddpp@paris.gouv.fr)

Préfecture de Police

75-2017-01-05-007

Arrêté n°DDPP 2017-002 portant habilitation sanitaire au  
docteur vétérinaire Agata ZAGNIENSKA.



**PREFET DE POLICE**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE PARIS**

*Service « Protection et Santé Animales,  
Environnement »*

**ARRÊTÉ N° DDPP – 2017 - 002** du **05 JAN. 2017**  
**PORTANT HABILITATION SANITAIRE**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R. 203-3 à R. 203-16,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1390 du 20 décembre 2016 accordant délégation de signature au Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

Vu la demande de M<sup>me</sup> Agata ZAGNIĘSKA, née le 10 décembre 1990 à Kielce (Pologne), inscrite à l'ordre des vétérinaires sous le numéro 31526 et dont le domicile professionnel administratif est situé 15, rue de la Boétie à Paris 8<sup>ème</sup>,

Vu l'attestation de formation nécessaire à l'attribution de l'habilitation sanitaire, délivrée par VetAgro Sup à M<sup>me</sup> Agata ZAGNIĘSKA le 28 novembre 2016,

Sur proposition du Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> :

L'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime susvisé est octroyée au **Docteur Vétérinaire Agata ZAGNIĘSKA** pour une durée de cinq ans, pour les activités relevant de ladite habilitation. Elle est tacitement reconduite par période de cinq ans si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue, prévues à l'article R. 203-3 du code rural et de la pêche maritime.

Article 2 :

Le Docteur Vétérinaire Agata ZAGNIĘSKA s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'Etat et des opérations de police sanitaire.

8, rue Froissart – 75153 PARIS Cédex 3

Tél. : 01.40.27.16.00. – Fax : 01.42.71.09.14. – Courriel : [ddpp@paris.gouv.fr](mailto:ddpp@paris.gouv.fr)

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de cette habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R203-15, R228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

### Article 3 :

L'arrêté n° DDPP 2016-025 du 06 juin 2016 octroyant l'habilitation sanitaire pour une durée maximale d'un an pour les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne au Docteur Vétérinaire Agata ZAGNIENSKA est abrogé à compter de la date du présent arrêté.

### Article 4 :

Le Directeur départemental de la protection des populations de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

pour le Préfet de Police et par délégation,  
le Directeur départemental de la protection  
des populations de Paris



Jean-Bernard BARIDON

Préfecture de Police

75-2017-01-05-006

Arrêté n°DDPP 2017-003 portant habilitation sanitaire au  
docteur vétérinaire Laetitia DUQUE.





**PREFET DE POLICE**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE PARIS**

*Service « Protection et Santé Animales,  
Environnement »*

**ARRÊTÉ N° DDPP – 2017 - 003** du **05 JAN. 2017**  
**PORTANT HABILITATION SANITAIRE**

**LE PREFET DE POLICE,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R. 203-3 à R. 203-16,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1390 du 20 décembre 2016 accordant délégation de signature au Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

Vu la demande de M<sup>me</sup> Laetitia DUQUÉ, née le 07 avril 1980 à Ottignies (Belgique), inscrite à l'ordre des vétérinaires sous le numéro 23336 et dont le domicile professionnel administratif est situé 67, rue Monge à Paris 5<sup>ème</sup>,

Sur proposition du Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime susvisé est octroyée au **Docteur Vétérinaire Laetitia DUQUÉ** pour une durée de cinq ans, pour les activités relevant de ladite habilitation. Elle est tacitement reconduite par période de cinq ans si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue, prévues à l'article R. 203-3 du code rural et de la pêche maritime.

**Article 2 :**

Le **Docteur Vétérinaire Laetitia DUQUÉ** s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'Etat et des opérations de police sanitaire.

.../...

8, rue Froissart – 75153 PARIS Cédex 3

Tél. : 01.40.27.16.00. – Fax : 01.42.71.09.14. – Courriel : [ddpp@paris.gouv.fr](mailto:ddpp@paris.gouv.fr)

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de cette habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R203-15, R228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 :

Le Directeur départemental de la protection des populations de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

pour le Préfet de Police et par délégation,  
le Directeur départemental de la protection  
des populations de Paris



Jean-Bernard BARIDON

Préfecture de Police

75-2017-01-05-005

Arrêté n°DDPP 2017-004 portant habilitation sanitaire au  
docteur vétérinaire Corina-Claudia DRAGU épouse  
DUSSAUD.



**PREFET DE POLICE**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE PARIS**

*Service « Protection et Santé Animales,  
Environnement »*

**ARRÊTÉ N° DDPP – 2017 - 004** du **05 JAN. 2017**  
**PORTANT HABILITATION SANITAIRE**

**LE PREFET DE POLICE,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R. 203-3 à R. 203-16,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1390 du 20 décembre 2016 accordant délégation de signature au Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

Vu la demande de M<sup>me</sup> Corina-Claudia DRAGU épouse DUSSAUD, née le 12 mai 1983 à Galati (Roumanie), inscrite à l'ordre des vétérinaires sous le numéro 26253 et dont le domicile professionnel administratif est situé 47, boulevard de l'Hôpital à Paris 13<sup>ème</sup>,

Sur proposition du Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> :

L'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime susvisé est octroyée au **Docteur Vétérinaire Corina-Claudia DRAGU épouse DUSSAUD** pour une durée de cinq ans, pour les activités relevant de ladite habilitation. Elle est tacitement reconduite par période de cinq ans si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue, prévues à l'article R. 203-3 du code rural et de la pêche maritime.

Article 2 :

Le **Docteur Vétérinaire Corina-Claudia DRAGU épouse DUSSAUD** s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'Etat et des opérations de police sanitaire.

.../...

8, rue Froissart – 75153 PARIS Cédex 3

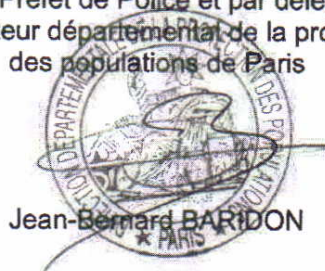
Tél. : 01.40.27.16.00. – Fax : 01.42.71.09.14. – Courriel : [ddpp@paris.gouv.fr](mailto:ddpp@paris.gouv.fr)

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de cette habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R203-15, R228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 :

Le Directeur départemental de la protection des populations de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

pour le Préfet de Police et par délégation,  
le Directeur départemental de la protection  
des populations de Paris



8, rue Froissart – 75153 PARIS Cédex 3

Tél. : 01.40.27.16.00. – Fax : 01.42.71.09.14. – Courriel : [ddpp@paris.gouv.fr](mailto:ddpp@paris.gouv.fr)

Préfecture de Police

75-2016-11-09-018

Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à  
l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de  
la Commission Départementale de Vidéoprotection.

Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la Commission Départementale de Vidéoprotection du 9 novembre 2016

\*\*\*\*\*

Numéro de l'arrêté préfectoral	Déclarant	Qualité	Nom de la société	Adresse de l'établissement	Arrondissement
20161812 VS 75	M. Marc HAZARD	Directeur exploitation	SPIE EXPLOITATION SERVICES AUTOCITE parking	1 place du Louvre	1
20162016 VS 75	M. Daniel OUAKI	Président	"SATELLITE" SAS ART DIFFUS Bijouterie fantaisie	10 rue Dussoubs	2
20162054 VS 75	M. Matteo CROVELLA	Area Manager	"GROM FRANCE SARL" glacier	96 rue Montorgueil	2
20161927 VS 75	M. Nor Eddine HAKKAM	Gérant	LE MOULIN DE LA VIERGE VICTOIRES boulangerie pâtisserie	10 rue des Petits Pères	2
20162058 VS 75	Mme Elise DUCRET	Directrice Générale	NYX FRANCE "NYX Cosmetics" Produits de Beauté	172 rue du Temple	3
20161986 VS 75	M. Didier DESERT	Gérant	AMBASSADE D'Auvergne ET DU ROUERGUE Restaurant	22 rue du Grénier Saint Lazare	3

20162071 VS 75	M. Christian PEGORIER	Président d'OGEC	<b>GROUPE SCOLAIRE SAINT JEAN GABRIEL</b>	6-8 rue du Cloître-Saint-Merri	4
20162055 VS 75	M. Matteo CROVELLA	Area Manager	<b>"GROM FRANCE SARL"</b> glacier	16 rue Vieille-du-Temple	4
20161950 VS 75	M. Nor Eddine HAKKAM	Gérant	<b>RIVER SERVICES</b> boulangerie pâtisserie	2 rue de la Verrerie	4
20162008 VS 75	M. Nicolas DUQUENOY	Gérant	<b>NICOLAS DUQUENOY</b> "MAISON DE CUISINE" charcutier, traiteur	33 rue Rambuteau	4
20162073 VS 75	M. Daniel DIMERMANAS	Directeur Général	<b>CENTRE MEDICAL SAINT MICHEL</b>	3 rue Thénard	5
20162095 VS 75	M. Eric NATAF	Gérant	<b>SELARL C.I. 139</b> imagerie médicale	139 boulevard Saint-Michel	5
20162001 VS 75	M. Fabien REY	Gérant	<b>CARREFOUR CITY</b> grande distribution	37 rue Lacépède	5
20161802 VS 75	M. Marc HAZARD	Directeur exploitation	<b>SPIE EXPLOITATION SERVICES AUTOCITE</b> parking	4-6 place Bernard Halpern	5



20162015 VS 75	M. Daniel OUAKI	Président	"SATELLITE" SAS ART DIFFUS Bijouterie fantaisie	10 rue du Vieux Colombier	6
20162074 VS 75	Favorable	M. Cédric GORDON	UNIQLO EUROPE LTD Habilleme nt	15 rue Clément	6
20084140 VSR 75	M. Paul DELAHOUSSE	Directeur Organisation et Equipement	GIBERT JEUNE Librairie	2 place Saint Michel	6
20084921 VSR 75	M. Paul DELAHOUSSE	Directeur Organisation et Equipement	GIBERT JEUNE Librairie	10 place Saint Michel	6
20084919 VSR 75	M. Paul DELAHOUSSE	Directeur Organisation et Equipement	GIBERT JEUNE Librairie	4 place Saint Michel	6
20084920 VSR 75	M. Paul DELAHOUSSE	Directeur Organisation et Equipement	GIBERT JEUNE Librairie	6 place Saint Michel	6
20162056 VS 75	M. Matteo CROVELLA	Area Manager	"GROM FRANCE SARL" glacier	81 rue de Seine	6
20162043 VS 75	M. Lionel RAGAZZI	Directeur Général	"GENTLEMAN FARMER" S.A.S VESTINVEST vente de vêtements	85 rue de Sèvres	6

20162076 VS 75	M. Guillaume DE BLIC	Directeur Général France	LACOSTE FRANCE Habillage et articles	55 rue de Sévres	6
20161935 VS 75	M. Sylvain BARUEL	Directeur	ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT RESIDENCE ANTOINE PORTAIL EHPAD	88 rue du Cherche Midi	6
20080320 VSR 75	Monsieur	le Gestionnaire des Moyens	SOCIETE GENERALE	199 bis boulevard Saint Germain	7
20161924 VS 75	M. Nor Eddine HAKKAM	Gérant	LE MOULIN DE LA VIERGE EXCELSIOR boulangerie pâtisserie	64 rue Saint-Dominique	7
20161982 VS 75	M. Christophe RHEDON	Co-gérant	NOTRE GOURMANDISE SARL "Notre Pâtisserie"	7 rue Amélie	7
20162069 VS 75	M. Jacques BLANC	Gérant	EURL HOTEL BELLECHASSE SAINT GERMAIN hôtel	8 rue de Bellechasse	7
20162067 VS 75	M. Jacques BLANC	Gérant	EURL OPERA D'ANTIN PARIS hôtel	75 rue de Provence	7
20161931 VS 75	Mme Stéphanie RICHEZ	Directrice	SNC 19 TOUR MAUBOURG "HOTEL LE NARCISSE BLANC" hôtel	19 boulevard de la Tour Maubourg	7

20161987 VS 75	Mme Marta GILL ROSIQUE	Directrice	ASSOCIATION DU JEU DE PAUME Musée	1 place de la Concorde, Jardin des Tuileries	8
20081232 VSR 75	M. François MEUNIER	Chef du Service APS RENAULT SAS	RENAULT SAS Constructeur Automobile	53 avenue des Champs Elysées	8
20162018 VS 75	Mme Florence OLLIVIER- LAMARQUE	Directeur Général	THE SWATCH GROUP (France) LES BOUTIQUES SAS Bijouterie	14-16 rue du Faubourg-Saint-Honoré	8
20162066 VS 75	M. Camille BLANCHET	Gérant	CHANEL DISTRIBUTION PARFUMS BEAUTE France	52 avenue des Champs-Elysées	8
20132318 BVS 75	M. Jean-Christophe DAVID	Président Directeur Général	JCDA Body Minute Institut de beauté	5 rue de Surène	8
20162042 VS 75	M. Maxime SIMONNEAU	Directeur	GENTLEMEN 1919 Bar-restaurant	11 rue Jean Mermoz	8
20161631 VS 75	M. Philippe VIDAL	Directeur Général Délégué	DOMAINE CLARENCE DILLON S.A.S bureaux, siège social, viticulture, restauration, caviste	31 avenue Franklin D Roosevelt	8
20130223 BVS 75	M. Abdessmad MTALSI	Manager de Direction	Société DAILYMONOP "MONOP" DAILY MIROMESNIL" produits de beauté et cosmétiques	28 rue la Boétie	8

20162040 VS 75	M. Samuel ODON	Directeur Sécurité EUROPE SEPHORA	SEPHORA Cosmétiques	66 Chaussée d'Antin	9
20162038 VS 75	M. Michael SHAPIRO	Co-gérant de APPLE RETAIL France EURL	APPLE RETAIL FRANCE E.U.R.L. Appareils Electroniques APPLE	40 boulevard Haussmann	9
20162037 VS 75	M. Massimo GIAMMORCARO	Directeur Sécurité GUCCI France	GUCCI FRANCE Boutique Maroquinerie Accessoires	64 boulevard Haussmann (Le printemps)	9
20131834 BVS 75	M. Jean-Christophe DAVID	Président Directeur Général	JCDA HAIR MINUTE Institut de beauté	25 rue Lamartine, 10 rue de Maubeuge	9
20162064 VS 75	M. Jean-Pierre PORTE	Gérant	SARL BRASSERIE PORTE "LE MANOIR" Brasserie-restaurant	34 boulevard Haussmann	9
20161952 VS 75	M. Stéphane PRITSCALOFF	Directeur	MONOPRIX SA	56 rue de Caumartin	9
20162098 VS 75	M. Denis MARZAC	Risk manager	"C&A FRANCE" habillement	49 boulevard Haussmann	9
20161961 VS 75	Mme Sofia BENAROUS	Directrice	SASU MADRID "Hôtel Panache" hôtel	1 rue Geoffroy Marie	9

20161643 VS 75	M. Fabrice STJUNEN	Directeur	Le Musée Gourmand du Chocolat CHOCO-STORY	28 boulevard de Bonne- Nouvelle	10
20161761 VS 75	M. Cédric GUERIN	Gérant	DELAVILLE CAFE Bar-restaurant	34 boulevard de Bonne-Nouvelle	10
20162065 VS 75	M. Kamel MEDJBOUR	Gérant/ Président	"EAST BUNKER" SAS EKA Bar-restaurant	1 avenue de Verdun	10
20162036 VS 75	Mme Catherine HALTER	Gérante	"CARREFOUR BIO" COSY DISTRIB distribution	6 rue de l'Echiquier	10
20162104 VS 75	M. Jean-Louis RODRIGUES	Directeur Général	"BILLABONG" GSM EUROPE Pty.Ltd habillement et articles	7 rue de Marseille	10
20161972 VS 75	M. Jean-Jacques BAUR	Directeur	HÔTEL DE L'EUROPE	98 boulevard de Magenta	10
20140572 BVS 75	M. Jacques ZHANG	Gérant	LE JEAN BART débit de tabac, bar-tabac	17 rue Péton	11
20160540 BVS 75	M. Mohamed SAIDANE	Gérant	LE RELAIS BASTILLE restaurant	11 rue de la Roquette	11

20161823 VS 75	M. Victor BLANC	Associé	FB ST ANTOINE DISTRIBUTION à l'enseigne "AZPAS" hyper ou supermarché	281 rue du Faubourg-Saint-Antoine	11
20161985 VS 75	M. Loïc CURNILLON	Exploitant du parking	Parking Bastille Saint Antoine - Cour Saint Louis, Société S.A.G.S à l'enseigne "Parking Bastille Saint Antoine - Cour Saint Louis" transport public	45 rue du Faubourg-Saint-Antoine	11
20111647 VSR 75	M. Stéphane GOUAUD	Directeur du département Sécurité de la RATP	RATP CAMERAS EMBARQUEES SUR LA LIGNE 1 DU METRO	rames du métro ligne 1 entre les stations "CHÂTEAU DE VINCENNES" et "LA DEFENSE GRANDE- ARCHE"	12
20111345 VSR 75	M. Stéphane GOUAUD	Directeur du département Sécurité de la RATP	RATP Transport urbains	54 quai de la Rapée	12
20111703 VSR 75	M. Stéphane GOUAUD	Directeur du département Sécurité de la RATP	RATP CAMERAS EMBARQUEES SUR LA LIGNE 5 DU METRO	rames du métro ligne 5 entre les stations "BOBIGNY- PABLO PICASSO" et "PLACE D'ITALIE"	12
20161930 VS 75	Mme Aree KHAMYAI	Présidente SAS	SAS MON REVE restaurant	116 rue de Charenton	12
20151014 BVS 75	M. Thomas BERNARD	Responsable service technique	DISTRIBRAILLE (7566-BRAILLE) "LEADER PRICE" distribution	16 rue Louis Braille	12
20162051 VS 75	M. Yves BENSIMON	Directeur Général	"BENSIMON COLLECTION" ICD magasin de vêtements	Chai 54, Cours Saint-Emilion - BERCY VILLAGE	12

20086677 VSR 75	M. Philippe TCHEN	Directeur	"SD INTERNATIONAL" Maroquinerie	96 boulevard Montparnasse	14
20111329 VSR 75	Mme Nguyet Huong VUONG	Gérante de l'établissement	SALON DE THE BRUNE Tabacs, PMU, lotos	34 boulevard Brune	14
20101506 VSR 75	M. Raafat BASTOROUS	Gérant	LE CIBICHE Tabacs, PMU, lotos	110 avenue Denfert Rochereau	14
20161971 VS 75	Mme Marie-Louise ALRIC	Gérante de la société	"L'AFTER" SARL LE BETZ Bar-restaurant	3 rue de la Gaîté	14
20081296 BVSR 75	M. David ESLOU	Directeur	"MONOPRIX ALESIA" MONOPRIX SA distribution	129 rue d'Alésia	14
20161970 VS 75	M. Thomas JOURNET	Directeur Régional	LIDL	210-212 avenue du Maine	14
20162070 VS 75	M. Jacques BLANC	Gérant	"SASU HOTEL LE M" hôtel	20 bis rue de la Gaîté	14
20161964 VS 75	Mme Sarah VIARGUES	Gérante	AS VIARGUES "le Comptoir Principal" restaurant	29 boulevard de Grenelle	15

20161928 VS 75	M. Nor Eddine HAKKAM	Gérant	<b>LE MOULIN DE LA VIERGE -SUFFREN-</b> boulangerie pâtisserie	18 avenue de Suffren	15
20141207 BYS 75	M. Jean-Jacques SALAUN	Directeur Général	<b>ZARA HOME</b>	Centre commercial Beaugrenelle, 14 rue Linois	15
20161869 VS 75	M. Wan QUIN	Gérant	<b>THE WAN</b> boutique de décoration et de vêtements	39 rue Lecourbe	15
20162012 VS 75	M. Alain TONOLO	Directeur	<b>RADIO FRANCE</b>	<u>Périmètre vidéoprotégé:</u> - rue Raynourd - rue de Boulainvilliers - avenue du Président Kennedy - rue du Ranelagh	16
20162045 VS 75	M. Alain TONOLO	Directeur	<b>RADIO FRANCE</b>	19-21 avenue du Général Mangin	16
20081852 YSR 75	Monsieur	le Directeur de la Sécurité	<b>HSBC PARIS AUTEUIL</b>	47 rue d'Auteuil	16
20161969 VS 75	M. Marc FIAHI	Gérant	<b>PHARMACIE DE LA PORTE DE SAINT-CLOUD</b>	122 boulevard Murat	16
20161682 VS 75	Mme Michèle FERET	Gérante	<b>MF SAINT DIDIER</b> Salon de coiffure	18 rue Mésnil	16



20161811 VS 75	M. Marc HAZARD	Directeur exploitation	SPIE EXPLOITATION SERVICES AUTOCITE parking	1-3 avenue du Général Sarrail	16
20161810 VS 75	M. Marc HAZARD	Directeur exploitation	SPIE EXPLOITATION SERVICES AUTOCITE parking	face au 8 avenue Foch	16
20162072 VS 75	M. Olivier HERCOT	Co-gérant	CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE GANNERON	25 avenue de Clichy	17
20162075 VS 75	M. Guillaume DE BLIC	Directeur Général France	LACOSTE FRANCE Habillemeent et articles	2 place de la Porte Maillot, Galerie Commerciale des Boutiques du Palais	17
20161954 VS 75	M. Hassan NOURI	Gérant	CYRUS EURL "TAURUS" Bar-restaurant	118 boulevard Pereire	17
20162024 VS 75	M. Lambert FAVRE ESTEVE	General Manager	"HÔTEL BEST WESTERN EMPIRE ELYSEES" SAS EMPIRE ELYSEES hôtellerie	3 rue de Montenotte	17
20161804 VS 75	M. Marc HAZARD	Directeur exploitation	SPIE EXPLOITATION SERVICES AUTOCITE parking	38 avenue des Temes	17
20110796 VSR 75	Mme Sandrine MARTEAU	Présidente	A TOUT SERVICE laverie libre service	36 rue Jouffroy d'Abbaas	17

20162048 VS 75	M. Farid KAKAS	Correspondant Informatique et Libertés et Responsable du Département Informatique	ASSOCIATION NATIONALE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET FISCALE DES AVOCATS « ANAFA » Bâtiment associatif	5 rue des Cloÿs à Paris 18ème	18
20161956 VS 75	M. Jean-Yves GNATA	Directeur technique et logistique	DROUOT ENCHERE Hôtel des Ventes	64 rue Doudeauville	18
20140664 BVS 75	M. Olivier HERCOT	Gérant	SCANNER ET IRM 18 PARIS NORD Imagerie médicale	108 rue du Ruisscau	18
20131399 BVS 75	M. Jean-Jacques CLERICO	Président du Directoire	BAL DU MOULIN ROUGE Bar-restaurant	82 boulevard de Clichy	18
20162068 VS 75	M. Nourredine RAIS	Gérant	RAIS NOURREDDINE alimentation générale	28 boulevard Ney	18
20162004 VS 75	M. Gilbert BLITZ	Président Directeur Général	HOTEL MONTMARTROIS hôtel	6 bis rue du Chevalier de la Barre	18
20161908 VS 75	Mme Christelle TELLIER	Directrice	RESIDENCE LES ISSAMBRES Maison de retraite	111 boulevard Ney	18
20161953 VS 75	M. Didier DROUART	Mission Infrastructure et Bâtiments – MIB	DPE-MIB CVAE Espace TRI PANTIN MAIRIE DE PARIS Déchèterie	5 place de la Porte de Pantin	19

20162044 VS 75	Mme Béatrice JOYEUX	Chef d'établissement	OGE C SAINT-GEORGES Collège Saint-Georges	19 rue Bourret	19
20162013 VS 75	M. Mountassir BOUHADBA	Gérant	SARL PARIS 19 FITNESS Salle de sport	78-84 rue Petit	19
20161998 VS 75	M. Benoît GUILLOUET	Exploitant/ Gérant	BENJA "L'AVENUE CAFE" Café, bar, brasserie	41 avenue de Laumière	19
20161999 VS 75	M. Denis GUILLOT	Président du Directoire	SCBP LES NOUVEAUX ROBINSON commerce de proximité	30 avenue de Flandre	19
20083199 VSR 75	M. Henri LIMORTE	Directeur du magasin	MONOPRIX PLACE DES FETES "Société Monoprix Exploitation" habillement - alimentation	9 rue Louise Thuliez	19
20083421 BVS/R 75	M. François RENAULT	Gérant	ARMURERIE PASCAL	166 boulevard Mortier	20
20080745 VSR 75	Monsieur	le Responsable Gestion Immobilière	BNP PARIBAS	17 rue de Menilmontant	20
20162046 VS 75	M. Théo CHEN	Gérant	"SNC LE SAINT GERMAIN" Bar-tabac	120 rue de Bagnolet	20

20161997 VS 75	M. Régis QUENTIN	Dirigeant	SA DAVOUT 20 "INTERMARCHÉ" hyper ou supermarché	225 boulevard Davout	20
	L' Adjoint au Chef du 4 <sup>ème</sup> Bureau Jean-François LAVERGNE				

Préfecture de Police

75-2016-12-07-026

Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à  
l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de  
la Commission Départementale de Vidéoprotection.

Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la Commission Départementale de Vidéoprotection du 7 décembre 2016

numéro de l'arrêté préfectoral	Déclarant	Qualité	Nom de la société	Adresse de l'établissement	Arrondissement
20110270 VSR 75		le chargé de sécurité	CREDIT MUTUEL	1 avenue de l'Opéra	1
20162144 VS 75	David MORENO MOYA	le pétitionnaire	SARL FRAGONARD OPERA	207 rue St-Honoré	1
20162245 VS 75	Virginie MOULIN	directrice	KALIN SAS BOUTIQUE PAULE	223 rue St-Honoré	1
20162120 VS 75	Willy ZYLBERBERG	responsable boutique	STE SPORTSWEAR COMPANY SPA	316 rue St-Honoré	1
20162118 VS 75	Philippe RISSO	co-gérant	SG PARIS Forum Distribution "Sostrene Grene"	101 Pie Berger-Centre commercial Forum des Halles niveau-3	1
20162242 VS 75	Bruno DELEPEAUT	responsable adm et tech	BOULANGERIES PAUL SAS	Centre Commercial Forum des Halles	1
20162309 VS 75	Alexandre CAYLA	Président	SAS SEH HOTEL DE LA VALLEE "SNOB HOTEL"	84-86 rue St-Denis	1
20162256 VS 75		le chargé de sécurité	CREDIT INDUSTRIEL DE PARIS "CIC"	26 rue du Quatre Septembre	2
20162232 VS 75	Encarnation GARCIA	Présidente	SASAU BEAUTY NAILS	100 rue Réaumur	2
20100173 VSR 75	Gaëlle OLIVRY	responsable maintenance	COMPTOIR FRANCAIS DE LA CHEMISE "Alain Figaret"	21 rue de la Paix	2
20162299 VS 75	Alexandre GIESBERT	Président	SAS DAROCO	6 rue Vivienne	2
20162010 VS 75	Bruno DELEPEAUT	responsable adm et tech	BOULANGERIES PAUL-SAS	63 rue Montorgueil	2

20162176 VS 75	Thierry BOUVILLE	Directeur	CLEMENT DESIGN	30 rue de Turbigo	3
20162214 VS 75	Lionel DRUGMAND	gérant	SARL NEOBENTO	5 rue des Filles du Calvaire	3
20162283 VS 75	Xavier LARROQUE	responsable développement	LA VIE CLAIRE	16 rue du Grenier St Lazare	3
20162146 VS 75	Claire JEANGIRARD-DUFAL	Président	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS	7 rue de Jouy	4
20162233 VS 75	Jacques-Henri STRUBEL	Président	SAS L'ALSACIEN	6 rue St Bon	4
20162106 VS 75	François MAUBANT	gérant	SARL Secteur X "Bar-restaurant"	49 rue des Blancs-Manteaux	4
20081366 BVSFR 75	Omar LY	Directeur	LA POSTE PARIS MOUFFETARD	10 rue de l'Épée de Bois	5
20162108 VS 75	Massimo JONATA	Directeur Financier	Benetton Group SRL	39 bd St Michel	5
20162228 VS 75	François GAUDART	gérant	SARL ART BATIMENT ET CREATION DU BAC	35 bd St Michel	5
20162186 VS 75	Claire FISZER	Direction	Vermiland royal St Michel "Hôtel Royal St Michel"	3 bd St Michel	5
20162188 VS 75	Jacques BLANC	gérant	EUROL-BELUI "Hôtel Mercure Paris la Sorbonne"	14 rue de la Sorbonne	5
20162177 VS 75	Luc OLIVIER	PDG	AMUNDO MUSIC EVENT SAS	12 bis rue Donat	5
20090709 VSR 75	Benjamin DELOISON	co-gérant	SCM "Centre d'Échographie de l'Océan"	122 bd St Germain	6
20162290 VS 75	Antoine CHAPOUTOT	gérant	AGRIPPA	76 rue de Seine	6
20162110 VS 75	Massimo JONATA	Directeur Financier	Benetton Group SRL	147 rue de Rennes	6

20162133 VS 75	Francis TAFANEL	gérant	SARL LE PRE	4 rue du Four	6
20162237 VS 75	Elvire CHANCONIE PARRAIN	responsable sécurité	Nespresso France	13 rue Clément	6
20085996 VSR 75	Gilles IAFRATE	Directeur	MONOPRIX	24 bd St Michel	6
20084029 VSR 75	Hervé DESMARETS	Directeur	MONOPRIX DRAGON	50 rue de Rennes	6
20162189 VS 75	Caroline DEMON	Directrice	MADISON SAS HOTEL	143 bd St Germain	6
20162282 VS 75	Michael, SHAPIRO	co-gérant	APPLE RETAIL France EUROL	7-9 rue Clément	6
20086554 VSR 75		le Chargé de sécurité	CREDIT MUTUEL	110 rue St Dominique	7
20080671 VSR 75		le Chargé de sécurité	CIC	2 bd Raspail	7
20162173 VS 75	Nathalie PRUDENT	Directrice	CLARINS France	10 rue de Babylone	7
20162332 VS 75	Alessandro CORSI	Directeur	SALVATORE FERRAGAMO	14 rue de Grenelle	7
20100174 VSR 75	Gaëlle OLIVRY	responsable maintenance	COMPTOIR FRANCAIS DE LA CHEMISE "Alain Figaret"	16 rue de sèvres	7
20162229 VS 75	François GAUDART	gérant	SARL ART BATIMENT ET CREATION DU BAC	109 rue du Bac	7
20162195 VS 75	Ali SADANE	responsable	SSP PARIS "BONNE JOURNEE" Bar	2 rue Robert Esnault Pelterie gare RER C Invalides	7
20162257 VS 75	Ali SADANE	responsable	SSP PARIS "BONNE JOURNEE" Bar	2 rue Constantine Station Invalides métro RATP LIGNE 13	7
20111643 VSR 75	Samuel EDON	directeur sécurité	SEPHORA - n°1679	22 pl de la Madeleine	8



20162218 VS 75		Responsable sécurité	ROTSCHILD ET CIE BANQUE	29 av de Messine	8
20080676 VSR 75		le chargé de sécurité	CIC	24 rue de Martignan	8
20162305 VS 75	Patrick BELLAICHE	Président	SUD EXPRESS GINGER habillement	centre commercial St Lazare cellule M80 rue St Lazare	8
20100168 VSR 75	Gaëlle OLIVRY	responsable maintenance	COMPTOIR FRANCAIS DE LA CHEMISE "Alain Figaret"	30 av Franklin Roosevelt	8
20100171 VSR 75	Gaëlle OLIVRY	responsable maintenance	COMPTOIR FRANCAIS DE LA CHEMISE "Alain Figaret"	14 bis rue Marbeuf	8
20100170 VSR 75	Gaëlle OLIVRY	responsable maintenance	COMPTOIR FRANCAIS DE LA CHEMISE "Alain Figaret"	18-20 pl de la Madeleine	8
20162201 VS 75	Ali SADANE	responsable opérationnel	SSP PARIS "BONNE JOURNEE" Bar	pl de la Madeleine- Station Madeleine - métro ligne 14	8
20162115 VS 75	Vincent DI NINO	directeur commercial	AB TRADING - chaussures -	41 bd Malesherbes	8
20162255 VS 75		le chargé de sécurité	CIC	13 bd Haussmann	9
20162152 VS 75	Antonio LEITAO	directeur services généraux	YSL BOUTIQUE	64 bd Haussmann	9
20132317 BVS 75	Jean-Christophe DAVID	PDG	BODY MINUTE	4 rue de Sèze	9
20162278 VS 75	Ludovic LILA	gérant	SARL GOLD CREATION	65 rue de Maubeuge	9
20162223 VS 75	Eric PFALZGRAF	gérant	FEMEG COIFFIRST	PRINTEMPS HAUSSMANN 6ème étage bd Haussmann	9
20162226 VS 75	Eric CHEN	gérant	SNC TABAC DU MATIN	12 bd Poissonnière	9
20162105 VS 75	Odete BENTO	Président	SAS BD Pâtisserie de l'Olympia*	2 rue de Sèze	9

20162306 VS 75	Guilhen DE FIRMAS	superviseur	SOGIBERGÈRE "Franprix"	5 rue Geoffroy Marie	9
20162107 VS 75	Gérard GOLDFARB	PHARMACIE GOLDFARB	PHARMACIE GOLDFARB	19 bd Magenta	10
20161789 VS 75	Raphaël MOONESAMY	gérant	SAS BOLLYCOMPANY "LAICHI BARANAAN"	7 rue Fbg st martin	10
20162148 VS 75	Isabelle CONSIGNY- ROMERO	responsable juridique	SOCIETE DE RESTAURANT EN MIEUX DE TRANSPORT "Etoile du Nord"	18 rue Dunkerque gare - quai transversal	10
20162193 VS 75	Sofian SOUMIDI	responsable opérationnel	SSP PARIS "BONNE JOURNÉE" Bar	18 rue Dunkerque gare du Nord niveau - 3 voie 42	10
20151872 BVS 75	Mustapha BOUCHELAGHEM	gérant	MB LAUMIERE Carrefour City	24 rue Grange aux Belles	10
20162164 VS 75	Matthieu GAD	directeur	IBIS GARE DU NORD TGV SAS Hôtel de la Gare	31 rue St Quentin	10
20162254 VS 75	Kieran LOUGHNEY	gérant	EURL MOTHER GOOSE	19 rue des Boulets	11
20162241 VS 75	Cédric LANGERON	directeur des opérations	LODI "BURGER KING"	20 rue de la Poquette	11
20162230 VS 75	Isabelle ROZAND	PDG	SUD EST AUTOMOBILES	295 rue Fbg St Antoine	11
20162292 VS 75		responsable département sécurité	BRED	241 rue de Charenton	12
20080690 VSR 75		le chargé de sécurité	CIC	4 rue Fbg St-Antoine	12
20080833 VSR 75		le chargé de sécurité	CIC	188 avenue Daumesnil	12
20162143 VS 75	David MORENO MOYA	le pétitionnaire	EURL MAISON PARIS "Fragonard Parfumeur"	Chai 13 Cours St Emilion	12
20162145 VS 75	Eva CORRIGAN	Présidente	MALHIA KENT	19 avenue Daumesnil	12

20162247 VS 75	Pierre Jean ALAUX	directeur	PBS SAS - Tabac	3 rue Michel chasles	12
20162251 VS 75	Chalier AMDOUNI	gérant	CHEZ L'ANTOINE traiteur	232 rue du fbg St Antoine	12
20162200 VS 75	Ali SADANE	responsable opérationnel	SPP PARIS "BONNE JOURNEE" bar-restaurant	193 rue de Bercy- Gare de Lyon - Accès métro ligne 14	12
20162199 VS 75	Ali SADANE	responsable opérationnel	SPP PARIS "Quai n°1" bar-restaurant	193 rue de Bercy- Gare de Lyon - Quai RER A dir. Marne-la-Vallée	12
20162198 VS 75	Ali SADANE	responsable opérationnel	SPP PARIS "BONNE JOURNEE" bar-restaurant	193 rue de Bercy-Gare de Lyon Quai RER A dir. Marne la Vallée	12
20162197 VS 75	Ali SADANE	responsable opérationnel	SPP PARIS "BONNE JOURNEE MILLIES COOKIES" bar-restaurant	20 bd Diderot-Gare de Lyon-Couloir métro ligne1	12
20162196 VS 75	Ali SADANE	responsable opérationnel	SPP PARIS "BONNE JOURNEE" bar-restaurant	193 rue de Bercy-Gare de Lyon-Salle des échanges RER	12
20162194 VS 75	Ali SADANE	responsable opérationnel	SPP PARIS "BRIOCHE DOREE"	193 rue de Bercy-Gare de Lyon-Salle des échanges RER	12
20162260 VS 75	Sofian SOUMIDI	responsable opérationnel	SPP PARIS "BONNE JOURNEE" bar - restaurant	place de la Nation-Quai RER A - station Nation dir. Boissy	12
20162191 VS 75	Cédric KOSKAS	gérant	CARREFOUR CITY "SARL PECHKOU"	100 rue du Fbg St Antoine	12
20162052 VS 75	Sonia HAYES	DRH	FONDS D'ASSURANCE FORMATION INGENIERIE ETUDES CONSEIL "FAFIEC"	25 Quai Panhard et Levasor	13
20162277 VS 75	Noémie MAUCHAUSSEE	gérante	SARL SANODY	127 rue du chevaleret	13
20162265 VS 75	Pierre Jean ALAUX	directeur	PBS -Tabac-	184 avenue de Choisy	13
20082525 VSR 75	Roland HECKMANN	directeur	MONOPRIX	42 rue Daviel	13
20162142 VS 75	Denis ROUSSEAU	Président conseil de surveillance	ENTREPRISE ROUSSEAU -Bâtiment-	100 rue Tombe Isoire	14

20111496 VSR 75	Frédéric MACRON	directeur	SNC HOTEL DU MAINE "CAMPANILE MAINE MONTPARNASSE"	146 avenue du Maine	14
20162284 VS 75	Jamin CRESTINU	Président	SHIBUYA SAS - karaoké	15 rue de la Gâté	14
20162098 VS 75	Abdallah ZERIOUL	gérant	Z-INFORMATIQUE	55 avenue Jean Moulin	14
20080930 VSR 75		le chargé de sécurité	CIC	88 avenue de Breteuil	15
20162308 VS 75	Atsuyuki SUZUKI	manager	SETAN MITSUKOSHI France	101 bis Quai Branly	15
20162182 VS 75	Jochten HAAG	responsable Pays	MONSOON ACCESSORIZE SARL	17 bd Vaugirard	15
20160281 BVS 75	Isabelle CONSIGNY- ROMERO	responsable juridique	LAGARDERE TRAVEL RETAIL FRANCE - Presse	Hôpital Georges Pompidou 20- 40 rue Leblanc	15
20162194 VS 75	Nathalie PAGANUCCI	gérante	SARL CAFE MADAME	25 rue de Vaugirard	15
20162259 VS 75	Patrice THIMON	responsable opérationnel	SSP PARIS "STARBUCKS COFFEE"	17 bd de Vaugirard -Gare Montparnasse	15
20084150 VSR 75	Emmanuel DAUPRES	directeur	MONOPRIX CONVENTION 0324	105 rue Convention	15
20162057 VS 75	Sylvie GONIN	directrice	SARL HOTEL NORD SUD	5 rue Eugène Gibez	15
20162155 VS 75	Sylvie GONIN	directrice	SAS HOTEL CAMBRONNE	166 bd de Grenelle	15
20162310 VS 75	Rima CHATILA	gérante	VISION DESIGN - optique	46 rue de Longchamp	16
20162109 VS 75	Massimo JONATA	directeur financier	Benetton Group SRL "United Colors of Benetton"	71 rue de Passy	16
20100169 VSR 75	Gaëlle OLIVRY	responsable maintenance	COMPTOIR FRANCAIS DE LA CHEMISE "Alain Figaret"	99 rue de Longchamp	16

20162190 VS 75	Hélène JIN	gérante	TABAC DE LA MAIRIE	66 rue de la Pompe	16
20162235 VS 75	Elvire CHANCONIE PARRAIN	Responsable sécurité	NESPRESSO France SAS	1 pl. de Passy	16
20162289 VS 75	Samuel BENAYOUN	gérant	SARL SUS PRIMEURS	20 rue des Belles Feuilles	16
20162149 VS 75	Philippe CHARUEL	président	GLDF	4 nis/6/8 rue Puteaux	17
20110258 VSR 75		le chargé de sécurité	CREDIT MUTUEL	101 rue Cardinet	17
20110275 VSR 75		le chargé de sécurité	CREDIT MUTUEL	30 bd des Batignolles	17
20100172 VSR 75	Gaëlle OLIVRY	responsable maintenance	COMPTOIR FRANCAIS DE LA CHEMISE "Alain Figaret"	134 rue de Courcelles	17
20162050 VS 75	Mehdi SEBTI	gérant	ANTOUZIASTIK SARL "Boutique le Baziristain"	75 avenue des Ternes	17
20084783 VSR 75	Thieu Dung VUONG	gérante	LA CIVETTE BESSIERES -Tabac	95 bis bd Bessières	17
20162147 VS 75	Armelle MIKOLAJCZYK	directrice administrative	Sté de Services Paris-Monte-Carlo SSPMC -café	9 avenue de Wagram	17
20162258 VS 75	Patrice THIMON	responsable opérationnel	SSP PARIS "BONNE JOURNEE" Bar-restaurant	place Stuart Merrill-Terminal bus	17
20162267 VS 75	Patrice THIMON	responsable opérationnel	SSP PARIS "BONNE JOURNEE" Bar-restaurant	bd de Courcelles-MéTRO RATP ligne13 station Villiers	17
20081420 VSR 75	Anne-Sophie DUBOC	directrice	MONOPRIX CLICHY LA FOURCHE	43 avenue de Clichy	17
20130790 BVS 75	Stéphane FOUJHE	adjoint de direction	HOTEL BELIDOR "Hôtel les Jardons de la Villa"	5 rue Belidor	17
20131021 BVS 75	Corinne PAIRON	adjoint de direction	HOTEL ACACIAS ETOILE	11 rue des Acacias	17

20130857 BVS 75	Julien HUMBERT	adjoint de direction	HOTEL ROYAL MAGDA ETOILE	7 rue Troyon	17
20130555 BVS 75	Harmonie Ariane LAMISCARRE	adjointe de direction	HOTEL SNC ARC CE TRIOMPHE "Hôtel la Villa des Temes"	97 avenue des Temes	17
20161632 VS 75	Ralitha SRITHARAN	gérante	SARL KALI "Sithi Vinayka et Carry"	56 rue Philippe de Girard	18
20162114 VS 75	Jean-Baptiste BARDE	directeur régional sécurité	Pôle emploi - Région Ile de France	11 rue Maurice Genevoix	18
20101539 VSR 75	Fariq BENHALIMA	le titulaire	PHARMACIE CENTRALE DE LA CHAPELLE	5 rue de la Chapelle	18
20162023 VS 75	Dominique TROTEL	le titulaire	PHARMACIE MAX DORIMOY	96 rue Philippe de Girard	18
20080926 VSR 75		le chargé de sécurité	CREDIT INDUSTRIEL DE PARIS "CIC"	85 Rue Damrémont	18
20162250 VS 75	Christelle DUCRET	directrice	MPNOBEAUTY	28 rue des Abesses	18
20162117 VS 75	Sébastien PAUCOD	gérant	L'Atelier Gentlemen - Barbier	35 rue Lamarck	18
20162153 VS 75	Céline WISSELINK	gérante	LOW AND COW "NEONESS" - salle de sport	28 bis rue Boinod	18
20162150 VS 75	Jean-Luc MOREL	président	TLP TRAITEUR "TIM LA PRINCESSE"	46 rue Marcadet	18
20084012 VSR 75	Frédéric SCHNEIDER	directeur	MONOPRIX ORDENER	203 rue Ordener	18
20086252 VSR 75	Murray ROBERTS	DG	ST CHRISTOPHER PARIS SAS	159 rue de Crimée	19
20162231 VS 75	Joseph AMAR	vice-président	OHR HANNA centre culturel et culturel	32 rue des Ardennes	19
20162279 VS 75	Rima CHATILA	gérante	ABZ OPTIQUE	4 avenue Simon Bolivar	19

20162113 VS 75	Thomas ROBIN	gérant	ROBINVISION "Optical Center"	187 bd Mac Donald	19
20080937 VSR 75		le chargé de sécurité	CIC	13 rue Louise Thuliez	19
20162209 VS 75	Guillaume BARY	directeur	DECATHLON PARIS 19 ROSA PARKS	203 bd Mac Donald	19
20162151 VS 75	Jacques GUILLEMET	responsable prévention sécurité	SAS PYLONES	CC VILL'UP 30 avenue Corentin Carriou	19
20162127 VS 75	Isabelle CONSIGNY- ROMERO	responsable juridique	LAGARDERE TRAVEL RETAIL FRANCE - Presse	39 rue Gaston Tessier	19
20162156 VS 75	Thimothée TRONET	gérant	FB VILL'UP "FRESH BURRITOS"	CC VILL'UP 30 avenue Corentin Carriou	19
20162162 VS 75	Olivier HAYS	DG	ELLIS GOURMET BURGER France	62 rue Cesaria Evora	19
20162180 VS 75	Claude POUGET	gérant	BOUCHERIE VILLETTE SERVICE	25 avenue Corentin Carriou	19
20084038 VSR 75	Laurent COSSART	directeur	MONOPRIX	133 rue de belleville	19
20162207 VS 75	Brahim TEMIME	gérant	ABYS MARKET "Carrefour City"	28 rue Eugène Jumin	19
20161423 VS 75	Hamad KARDAOUI	gérant	FOURNIL DU 53 MENILMONTANT	53 rue Ménilmontant	20
20082520 VSR 75	Kader REGAB	directeur	CASTORAMA	9-11 cours de Vincennes	20
20162227 VS 75	Bruno DUVAL	gérant	SARL KARAIRES - restaurant	14-16 bd de belleville	20
20112017 VSR 75	Philippe MAITRE	directeur des ventes	PICARD LES SURGELES	158 rue de Ménilmontant	20

Le chef du 4ème Bureau

Pierre ZISU